
L'INCORRUPTIBLE DU COLIS



JUSQU'OU IRA LA DÉRIVE ?

Le 1er mars 2025, un collègue se blesse au quai 47, en tentant de charger un colis lourd par-dessus un mur (**oui, leur mur... l'innovation logistique n'a pas de limite à la Poste**). Résultat : 25 jours d'arrêt de travail.

La réaction de la direction ? Une remise en question profonde des conditions de travail ? Un audit sérieux ? Une mesure de prévention ?

Non. Un avertissement disciplinaire.

Pas de doute, on frôle le génie managérial.

Un agent se blesse en travaillant, sans formation aux gestes et postures, sans aide à la manutention, avec des HN balancés dans sa semi, et la direction, stoïque, décide que le problème... c'est lui.

L'accident devient une faute. C'est le monde à l'envers.

Dans un courrier signé par le très charismatique directeur de la PFC (**appelons-le « Hugo Boss »**), on reproche à notre collègue de ne pas avoir respecté le « **standard au poste** ».

Un standard qui consiste apparemment à faire du CrossFit version colis, dans un environnement sous-équipé, en sous-effectif, et sans matériel digne de ce nom.

La prochaine étape, c'est quoi ? Des parcours du combattant entre deux vracs ?

SUD dit NON à cette comédie cynique où la victime est désignée coupable.

Suite à cette brillante décision, un rassemblement a été demandé pour dénoncer cette décision honteuse. Plusieurs collègues ont exprimé leur indignation et **d'ailleurs, les collègues ont bien fait de se rassembler, et SUD les en félicite !!**

Pétronin, est sorti de son silence pour un discours... disons, artistique. Entre flou rhétorique et mépris assumé, le grand manitou de la réorganisation, des matrices et du copinage, s'est fendu d'un discours confus et méprisant, allant jusqu'à remettre en question la légitimité d'un représentant syndical élu au CSE à prendre la parole.



Et quand on lui demande sur quelle base juridique il se fonde ?

« **Madame Julia nous l'a dit.** »

Ah bah voilà. On est tranquilles. Le droit du travail version "on m'a dit".

C'est donc ça, La Poste 2025 : des notes de service à l'oral, validées par le téléphone arabe de la hiérarchie.

Et quand un représentant SUD met les pieds sur la PFC, les esprits s'affolent. Appels au national, consignes floues, tentatives de censure... L'angoisse ultime : que quelqu'un ose vous défendre.

ON NE LÂCHERA RIEN.

Nous avons rappelé nos droits. Dénoncé les pratiques illégales :

Procédures non conformes (**ou juste inapplicables, au choix**)

Non-respect du Code du Travail (**classique**)

Prêt de main-d'œuvre illicite concernant les GELs (**rien que ça**)

Et oui, une plainte est en cours !!!

Ce qui est illégal doit cesser. Et ceux qui s'acharnent à sanctionner au lieu de protéger devront un jour rendre des comptes.

TROP, C'EST TROP.

Nous exigeons :

L'annulation immédiate de l'avertissement

La mise en place de vraies mesures de prévention, pas juste des PowerPoint et des panneaux "attention dos fragile".

Nous appelons tous les agents à se mobiliser à s'inscrire massivement lors de la prochaine HIS.

Ensemble, nous pouvons provoquer « **l'électrochoc** » que la direction mérite !!!

C'est ensemble qu'on mettra fin à ces abus.

Un collègue blessé n'est pas un fautif !!

Un agent qui parle n'est pas un gêneur !!

Un tract comme celui-ci, c'est aussi votre voix. Et non, on ne va pas la baisser !!!

Quant à monsieur Pétronin, ses 20 ans d'ancienneté ne mérite pas une médaille.

Ce sont 20 ans passés à :

Démolition des conditions de travail

Alourdissement des charges

Réduction des effectifs

Sanctions injustes

Et anti-syndicalisme primaire

SUD n'a aucune leçon à recevoir de ce genre de personnages.

Plus il détruit, plus il grimpe !! **Bravo ! Bientôt directeur à Saint-Jouan-des-Guérets !!!**

La consécration méritée pour services rendus !

Mais chacun est libre de ses choix.

Chacun peut choisir son camp.

SUD choisit celui de la défense des salarié·es.

